

TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES

REGLEMENT

SAISON 2024-2025



Règlement validé par le Comité Directeur du CD 31 le 10/07/2024



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2024-2025



Table des matières

| | |
|---|---|
| Article 1 : Objet..... | 3 |
| Article 2 : Calendrier..... | 3 |
| Article 3 : Candidatures | 3 |
| Article 4 : Critères de participation | 3 |
| Article 5 : Distinction de niveau | 4 |
| Article 6 : Organisation des catégories | 4 |
| Article 7 : Tarif et fonctionnement financier | 5 |
| Article 8 : Classements généraux | 5 |
| Article 9 : Classement par points TDJ | 5 |
| Article 10 : Qualification pour le championnat départemental jeunes (CDJ) | 6 |
| Article 11 : Tenue et comportement..... | 6 |
| Article 12 : Bourse sportive | 6 |
| Article 13 : Cahier des charges | 7 |
| Article 14 : Echancier..... | 8 |
| Article 15 : Choix du club organisateur, critères d’attribution | 8 |
| Article 16 : Partenariat | 8 |



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2024-2025



Article 1 : Objet

Le Trophée Départemental Jeunes de Haute-Garonne (TDJ31) est une compétition organisée en collaboration entre les clubs et le Comité Départemental de Haute-Garonne de Badminton (CD 31). Il s'agit d'une compétition réservée aux jeunes joueuses et joueurs du département 31 dans les catégories Poussin(e) à Junior. Il existe des TDJ spécifiques au simple et des TDJ spécifiques aux doubles. Les joueurs hors 31 peuvent aussi participer à un TDJ dans le cas où ils ne prennent pas la place d'un joueur du 31 (ils ne sont pas prioritaires mais s'il reste des places dans une catégorie ils peuvent être ajoutés au tableau). Le Trophée est une compétition comportant plusieurs étapes et délivrant un classement final. Le classement final permet de se qualifier pour le Championnat Départemental Jeunes (CDJ). Il s'agit de la première étape territoriale du cursus du Parcours de l'Excellence Sportive (PES).

Pour plus d'informations sur le PES, cliquez sur ce lien : [Parcours d'Excellence Sportive](#).

Le responsable des TDJ pour le comité 31 est BIEVLIET Germain : germain.bievliet@free.fr

Article 2 : Calendrier

Les dates des étapes TDJ sont diffusées via le [calendrier départemental](#) du CD 31 et le [calendrier régional](#) de la ligue Occitanie de Badminton. Ces dates correspondent à des dates fixées par le CD 31. Les week-ends où se dérouleront une compétition jeune organisée par le Comité seront banalisés. Aucune autre compétition visant ce public ne pourra être organisée en parallèle.

Article 3 : Candidatures

Après diffusion du calendrier prévisionnel des actions du comité 31, les clubs peuvent se positionner sur les étapes TDJ. Dans le cas où il n'y a qu'un seul club de positionné, l'étape lui est attribuée. En cas de conflit ou de demandes multiples sur une date, la Commission Jeunes se réunira et choisira un club en fonction des critères d'attribution (article 15).

Article 4 : Critères de participation

La participation des joueurs est suspendue à l'obligation d'être en possession d'une licence FFBaD pour la saison en cours, et ne faisant l'objet d'aucune suspension. Les TDJ sont ouverts aux jeunes non-compétiteurs (NC) et aux classés P, D, R et N (classement hebdomadaire), et ouverts aux catégories Minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior. Un joueur d'un comité voisin peut être invité pour compléter un tableau, **mais ne pourra être qualifié pour le championnat f**



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2024-2025



Article 5 : Distinction de niveau

Le TDJ de simple propose une distinction de niveau (Promotion, Départemental et Elite) qu'il n'est pas possible de regrouper (sauf si moins de 8 inscrits dans une catégorie). Le TDJ de double peut regrouper les niveaux.

- Pour la catégorie poussin : **A déterminer avec le responsable TDJ.**
- Pour la catégorie benjamin : Promotion (NC, P12 et P11) et Départemental (P10 et plus). Les benjamins 1 P10 ont le choix de s'inscrire soit en P soit en D.

Les benjamins 1^é année classés R6 pourront s'inscrire avec les minimes D

- Pour la catégorie minime : Promotion (NC et P) et Départemental (D9 et plus). Les P10 peuvent s'inscrire en Départemental
- Pour la catégorie cadet : Promotion (NC et P) et Départemental (D9 et D7)
- Pour la catégorie junior : Promotion (NC et P) et Départemental (D9 à D7)
- Pour la catégorie élite : Départemental (D7 et plus)

Article 6 : Organisation des catégories

Le TDJ propose un format de compétition permettant à un joueur d'une catégorie de venir un seul jour pour son tournoi (et ce même jour tout au long de la saison). Les poules de 4 doivent être privilégiées et autorisent 2 sortants par poule. En cas de nombre trop important de joueur dans une catégorie, il est possible de faire des poules de 3.

Le TDJ de simple doit suivre l'échéancier suivant :

- Samedi : les catégories poussin, benjamin et minime (avec les poussins ne démarrant pas avant 11h)
- Dimanche : les catégories cadet, junior et élite

**Pour les filles en cas de regroupement des catégories par manque de participantes, les filles classées D9 maximum auront la possibilité de jouer dans le tableau P.
Ex : benjamine D9 avec les minimes P**

Pour le TDJ de double, les tableaux de double et mixte doivent se faire sur la même journée du dimanche. En cas de nombre trop important de joueur, il sera possible de faire un des deux tableaux en élimination directe.

Pour la série Elite, les classes d'âge suivantes peuvent participer : **benjamin 2, minime 1 et 2, cadets 1 et 2** sous réserve d'avoir le classement requis (minimum D7 et maximum R5). Un joueur junior peut être invité pour compléter un tableau.



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2024-2025



Le tableau SH comporte 8 joueurs maximum, répartis-en 2 poules de 4 joueurs.

Le tableau SD comporte également 8 joueuses maximum, réparties en 2 poules de 4 joueuses.

S'en suit des demi-finales et finales.

Le sur classement d'un joueur dans une catégorie supérieur est autorisé. En cas de sur classement pour les poussins, le responsable TDJ validera l'inscription en Promotion, Départemental.

En simple, un joueur ne peut s'inscrire que dans un seul tableau.

Article 7 : Tarif et fonctionnement financier

Le montant des droits d'inscription est de 14€ pour un tableau et 16€ pour deux tableaux.

Si le club impose le paiement par Badnet, il doit prendre en charge les frais bancaires.

Le club qui accueille devra reverser au comité 31 la somme de 650€ pour un TDJ de simple et 350€ pour un TDJ de double. Cette somme correspond à la prise en charge des officiels (JA et arbitres), des frais de fonctionnement de Badnet (déroulement en ligne, scorbad...), l'utilisation des tablettes prêtées par le comité ainsi que les récompenses remises.

Article 8 : Classements généraux

Les classements sont établis par catégorie (Poussin/Poussine, Benjamin/Benjamine, Minime G/Minime F, Cadet/Cadette et Junior G/Junior F) avec un classement général Promotion, un classement général Départemental et un classement général Elite. Il est publié sur Badnet à la suite de chaque étape.

Un joueur marque des points au classement dans sa catégorie d'âge. En cas de sur classement, son nom sera aussi dans la catégorie supérieure avec des points bonifiés dans cette catégorie (coefficient multiplicateur d'1,5).

Article 9 : Classement par points TDJ ~é

Tous les jeunes licenciés en Haute-Garonne peuvent obtenir des points en participant aux étapes du TDJ 31 selon le barème suivant :

| Vainqueur | Finaliste | ½ fin | ¼ fin | 1/8 fin | 1/16 fin | 1/32 fin | 1/64 fin |
|-----------|-----------|-------|-------|---------|----------|----------|----------|
| 100 | 83 | 67 | 50 | 33 | 28 | 22 | 19 |

Ce barème est valable pour les étapes de simple et de double. Pour les points des joueurs non sortants de poule, le joueur marquera 5 points par défaite et 10 points par victoire.

Dans le cas d'une poule unique de 4 joueurs :



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2024-2025



| Vainqueur | Finaliste | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} |
|-----------|-----------|------------------|------------------|
| 67 | 50 | 33 | 10 |

Dans le cas d'une poule unique de 5 joueurs :

| Vainqueur | Finaliste | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} |
|-----------|-----------|------------------|------------------|------------------|
| 83 | 67 | 50 | 33 | 10 |

Dans le cas d'une poule de 6 joueurs

| Vainqueur | Finaliste | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} | 6 ^{ème} |
|-----------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 100 | 83 | 67 | 50 | 30 | 10 |

Pour la saison 2024-2025, ce barème sera géré directement via badnet. Des modifications sur les points gagnés pourront être apportées ultérieurement.

Article 10 : Qualification pour le championnat départemental jeunes (CDJ)

Voir règlement CDJ.

Article 11 : Tenue et comportement

La tenue des joueurs doit être conforme aux circulaires FFBaD : short/jupe, t-shirt et chaussures de salle. Les maillots de football, basket et autres sports collectifs sont donc interdits ainsi que les pantalons jogging et t-shirt à manches longues. **Les tenues avec l'inscription France sont également interdites.**

Le responsable du tournoi et le Juge-Arbitre (JA) doivent veiller à un bon comportement des joueurs présents. Le JA se doit d'intervenir sur tout geste anti-sportif (jet de raquette, injures...) qu'il constate.

Article 12 : Bourse sportive

Le CD 31 a mis en place une Bourse Sportive. Cette bourse permet à des jeunes, dont les familles ont des revenus modestes, de participer aux étapes du TDJ sans payer les inscriptions. La liste des badistes boursiers sera envoyé aux clubs organisateurs et les bénéficiaires devront le préciser en commentaire de leur



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2024-2025



inscription. Le club organisateur du TDJ doit alors faire parvenir une facture par courriel à comite@bad31.fr pour obtenir son règlement.

Article 13 : Cahier des charges

Le club

- 1) Equipement :
 - Avoir un gymnase 7 terrains et 7m de hauteur avec des gradins/tribunes.
 - Les poteaux et filets doivent être règlementaires.
 - Une trousse premiers secours obligatoire.
 - Une table de marque complète (matériel informatique, sono, tables et chaises).
 - Un podium est recommandé pour le CDJ.
 - Buvette et stand sportif avec recordage.
- 2) Communication :
 - Transmettre au comité 31 les informations pour faire la demande Poona.
 - Faire la communication du TDJ aux clubs du territoire.
- 3) Juge-arbitrage : Trouver le JA (frais pris en charge par le comité)
- 4) Gestion des inscriptions.
- 5) Gestion de la préparation de la compétition en collaboration avec le JA et le responsable TDJ (validation obligatoire)
- 6) Envoi des convocations.
- 7) Gestion de la table de marque.
- 8) Equipe organisatrice : au moins 2 personnes identifiées dont au moins une personne ayant le GEO ou ayant suivi la formation Badnet dispensée par le comité 31.
- 9) Un arbitre du club (officiel ou futur officiel) doit être présent sur la journée du samedi pour aider à l'arbitrage des matchs poussins.
- 10) L'utilisation des tablettes et du fonctionnement badnet/ebad/scorbad est obligatoire.
- 11) Reverser au comité 31 : 650€ pour un TDJ de simple et 350€ pour un TDJ de double.

Le comité 31

- 1) Demande d'autorisation : le comité 31 s'occupe des démarches administratives sur Poona et transmet le numéro d'autorisation au club.
- 2) Création du tournoi sur Badnet. Activation du déroulement en ligne et de scorbad. Donner les privilèges au club.
- 3) Constitution des règlements nécessaire au bon déroulement des TDJ.
- 4) Recherche des arbitres et prise en charge des frais de tous les officiels (JA et arbitres)
- 5) Gestion de la préparation de la compétition en collaboration avec le JA et le responsable club.
- 6) Gestion des récompenses.
- 7) Fournir les roll-up TDJ.
- 8) Faire le suivi du classement TDJ.
- 9) Faire la communication des étapes et du classement à jour.
- 10) Prêt des tablettes.



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2024-2025



Article 14 : Echancier

- J-90 : Transmettre les informations relatives à la compétition au responsable TDJ afin de faire la demande d'autorisation sur Poona.
- J-90 à J-60 : Faire la communication auprès des clubs.
- J-14 : Date de clôture des inscriptions et arrêt du CPPH des joueurs
- Entre J-10 et J-5s (lundi) au plus tard : Tirage au sort et envoi des convocations.

Article 15 : Choix du club organisateur, critères d'attribution

Dans le cas où plusieurs clubs souhaitent accueillir la même étape TDJ, la désignation de l'organisateur par le comité tiendra compte de plusieurs critères dont les principaux sont :

- Niveau d'engagement du candidat par rapport au présent Cahier des Charges
- Expérience dans l'organisation de compétitions, qualité de ces organisations.
- Facteur de développement associé à l'organisation d'une compétition départemental pour assurer la promotion du Badminton
- Répartition des différentes étapes sur le territoire.
- Label ECOBaD (compétition éco-responsable).
- Labellisation EFB 2 étoiles.
- Participation aux actions du Comité Départemental

Article 16 : Partenariat :

A confirmer

Les partenaires :



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

